

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 MAI 2022

Présents : MM Alexandre PALMIER, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, William LAFAY, Natacha BELEZY, Nelly DUPUY, Christian PATURAL, David PALMIER, Claudine DALIBON, Joao FERREIRA, Michel CELLIER et Patricia GATTE

Absents excusés : Gaëtan GUILLOT qui donne procuration à Pierre POINSON
Peggy DAMAS

Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du dernier compte rendu

Le précédent compte rendu n'appelant aucune observation, il a été approuvé à l'unanimité.

Avancement dossier réfection terrain de tennis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes techniques du terrain de tennis.

Effectivement les dalles ont bougé et pourraient causer des blessures assez graves.

Plusieurs devis ont été établis apportant des solutions différentes. Monsieur le Maire les présente.

Un premier devis de Tennis Maintenance proposant une rénovation par un ponçage, une reprise des joints, un ragréage, la pose d'une résine de consolidation, et la remise en peinture s'élève à 5 003.03 € HT

Un deuxième devis de Auvergne sports pour une réfection complète (construction d'une nouvelle surface de jeu sur l'existant) : 25 530.00 € HT

Un troisième devis de Auvergne Sports pour la création d'un nouveau court : 73 854.00 € HT

Monsieur le Maire explique que le président du tennis n'est pas opposé à la solution la moins onéreuse.

L'assemblée après en avoir débattu approuve à l'unanimité le premier devis de rénovation.

Dissimulation des réseaux secs aux félines : coût remplacement des lampes

Le SIEL a informé la commune de la nécessité de renforcer le réseau électrique Enedis rue des Félines.

Ce renforcement entraîne une dissimulation des réseaux secs.

Aussi, le SIEL a chiffré le fait de mettre les lanternes actuelles (Leds) sur mâts dans la mesure où les poteaux béton sont supprimés (3 unités).

Le coût de cette dissimulation et le déplacement de l'armoire électrique est estimé à 3 435 € (aide du SIEL de 55% déduite).

Le conseil municipal engage une discussion sur la nécessité des 3 lampes.

Au terme de cet échange, l'assemblée a voté pour faire installer 3 nouveaux mats afin d'y accrocher les 3 lampes Led conformément au devis de Siel (11 pour, 2 abstentions et 1 vote pour maintenir seulement 2 lampes)

Demande de Lignon FC pour séjour U15

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du LIGNON FC qui organise un week end pour finir la saison pour la catégorie U15. Il s'agit d'un séjour du vendredi 3 juin au lundi 6 juin au camping capfun de larnas, pour 41 personnes.

Le budget logement représente 2000 euros celui de la restauration 2000 euros et l'activité canoé le dimanche après midi 700 euros.

Le club a fait des tournées de brioches sur les communes de St Sixte et Boen, ce qui a permis de financer les 3/4 du logement.

Le samedi 21 mai en matinée le club fera une tournée de brioches sur la commune de Trelins.

Le club sollicite également la mairie pour participer au financement sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de verser les 200 euros recueillis dans l'urne placée lors de la journée festive des bénévoles le 1^{er} mai. L'assemblée passe au vote (sauf M Ferreira en qualité de président du Lignon FC) et décide de verser cette somme à 9 voix pour et 4 abstentions.

Réflexion sur le stationnement des véhicules rue des fontaines

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Monsieur Licata domicilié rue des fontaines qui souhaiterait que le stationnement soit interdit sur le côté gauche de la rue des fontaines dans le sens Trelins Marcoux.

L'assemblée en discute et rejette à l'unanimité cette demande en soulignant que le stationnement des voitures permet de faire obstacle à la circulation à grande vitesse.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

En application de la loi Notre, toutes les collectivités devront utiliser la nomenclature M57 en comptabilité au 1^{er} janvier 2024. Le comptable public de Montbrison nous propose d'anticiper et de mettre en place cette nomenclature au 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition, compte tenu que Carole Genebrier accepte ce changement.

Changement d'option pour la gestion du RGPD (protection des données)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service commun de LFa pour la gestion des données mais en décidant d'avoir recours au troc entre communes. Compte tenu de la complexité et la lourdeur de cette démarche Carole Genebrier comme ses collègues n'a pu avancer sur ce dossier. Face à cette situation collective, LFa propose de revoir à la baisse la prestation pour les communes qui souhaiteraient abandonner le troc et nommer LFa comme délégué à la protection des données.

Ainsi la mission serait effectuée par le délégué (notamment la saisie des données sur le logiciel acheté par LFa) et serait facturée 387 euros l'année.

Une discussion active a lieu puis il est décidé de passer au vote. 4 votes sont pour se retirer complètement du service, 5 votes s'abstiennent et 5 votes sont pour rester au service commun et confier la tâche à LFa.

Questions diverses

Fossé route du gros pin : Monsieur le Maire donne lecture du mail de Monsieur Cédric MOREL, technicien voirie de LFa qui nous invite à bétonner avec de l'enrochement une partie du fossé qui longe la propriété de Monsieur Florian DELORME route du gros pin, pour que l'eau ne creuse plus le fond et cesse de déstabiliser l'enrochement de M DELORME qui supporte son grillage qui ferme

sa parcelle. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté de 1988.69 € HT qui sera déduit de notre enveloppe annuelle de travaux de voirie de fonctionnement.

Salle des fêtes : Agnès PANGAUD souligne le besoin urgent d'un ménage approfondi et une remise à niveau du stock de vaisselle et des produits ménagers. Les élus se proposent de se retrouver à la salle des fêtes plusieurs fois par an et de faire le point.

Toit de la salle des fêtes : Michel CELLIER rappelle les dysfonctionnements sur la toiture et l'urgence à faire intervenir l'entreprise Labouré qui a fait les travaux. Monsieur le Maire répond que l'entreprise est déjà au courant mais qu'il s'engage à la relancer.

Recensement de la population : Michel CELLIER demande si l'INSEE nous a transmis les résultats de la collecte. Nous n'avons aucune donnée à ce jour.

Voie : Michel CELLIER fait remarquer que la route des gardes barrières qui débouche sur la route de Montverdun n'a pas de stop et est donc une priorité à droite. L'assemblée ne souhaite pas modifier cette intersection.

Broyeur d'accotement : William LAFAY nous informe qu'il est nécessaire de faire une adaptation sur le tracteur Fiat pour permettre le branchement du broyeur. La garage Roche s'en occupe.

Vigne : William LAFAY demande comment est classé notre parcelle de vigne sous l'église. Carole lui répond qu'elle est classée en Vigne. Il est donc possible d'y apporter des traitements phytosanitaires, ce qui dérange William LAFAY dans le sens où la commune est obligée de respecter le zéro phyto sur les terrains ouverts au public et pas sur cette parcelle. Il demande si Monsieur CHEZE qui est le seul à avoir accepté d'aider la commune pour la sauvegarde de cette vigne ne pourrait pas utiliser des produits bio afin d'être cohérent avec notre engagement du respect de la biodiversité et le classement de la parcelle à côté réserve LPO. Monsieur le Maire lui répond que personne autour de cette table n'est suffisamment qualifié pour savoir comment guérir cette vigne. L'assemblée est ravie de savoir que Monsieur CHEZE ait accepté de s'en charger et propose à William LAFAY de prendre directement contact avec lui afin d'en discuter.

Syndicat du Forez : Alexandre ROCHE fait le compte rendu de la dernière réunion et annonce que le prix de l'heure de débroussaillage passe de 50 € à 57 € pour faire face à l'augmentation du carburant.

Christian PATURAL informe l'assemblée que René Couturier accepte de prêter son semoir à la commune pour être utilisé sur le terrain de foot. L'assemblée le remercie.

Agnès PANGAUD souhaite rencontrer l'OGEC. L'assemblée est d'accord pour prévoir cette réunion.

William LAFAY demande où en sont ses démarches concernant l'évacuation de la citerne déposée sur un terrain privé en bordure de voie à Chorigneux. Monsieur le Maire répond que le propriétaire s'est engagé verbalement à l'enlever mais effectivement rien ne se passe. Monsieur le Maire va le relancer.

La séance est levée à 22 heures

Fait à Trelins, le 17 mai 2022

Le Maire,



[Handwritten signature]